## Obligation alimentaire entre parents et enfants

Par Visiteur
Bonjour
Nous venons de recevoir un formulaire destiné a I evaluation de I aide financiere d obligation alimentaire a apporter a mon pere.  Dans ce document on me demande la composition et revenu du foyer, je ne suis pas marié je vit en concubinage avec une personne avec laquelle nous avons eu un fils, et dernierement contraté un pret aux deux nons pour I achat d un appartement.
Ma question est la suivante: Peut t on legalement me demander de faire apparaître les revenus de ma concubine pour le calcul de l'obligation alimentaire concernant mon père?
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
Ma question est la suivante: Peut t on legalement me demander de faire apparaître les revenus de ma concubine pour le calcul de l'obligation alimentaire concernant mon père? En aucune façon. Vous n'avez pas à déclarer les revenus de votre concubine celle ci n'est pas concernée par vos obligations.
Cordialement
Par Visiteur
Merci pour votre reponse rapide
Est different en cas de PACS ?
cordialement
Par Visiteur
Bonjour Monsieur,
Le PACS ne change rien car il ne s'agit pas d'un mariage et seule la personne liée par un mariage est redevable des mêmes obligation que l'obligé alimentaire.
Cordialement